

Le 11 septembre 2023  
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard, Madame Cindy Vignola, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Était absent :

Le conseiller Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Martin St-Laurent.

Madame Marie Philippe Couture, greffière, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2. Résolution – Adoption des procès-verbaux;
3. Résolution – Adoption des comptes à payer;
4. Résolution – Demande dans le cadre du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques;
5. Résolution pour accepter et adhérer à la mission du Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;
6. Résolution pour accepter le programme de prévention du Service de sécurité incendie;
7. Résolution – Dotation du poste de direction au Service des loisirs et de la culture;
8. Résolution pour autoriser Madame Emanuelle Garneau-Mignot à déposer une demande d'aide financière au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);
9. Résolution pour autoriser Madame Emanuelle Garneau-Mignot à signer une entente d'utilisation des plateaux avec le Centre de service scolaire du Fer;
10. Résolution pour autoriser la participation de Madame Sarah Bélanger, conseillère en ressources humaines, au congrès RH 2023 à Québec;
11. Résolution – Adoption de la convention collective de travail entre la Ville de Fermont et le Syndicat des Métallos pour les employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Fermont;
12. Résolution pour autoriser le paiement du décompte numéro 2 pour la construction de la rue du Quartz;
13. Résolution pour autoriser le paiement du décompte numéro 1 pour la construction de nouvelles bordures de rue sur la rue de la Vérendrye;

14. Résolution pour accepter l'offre de service de SNC Lavallin pour valider la possibilité de remplacer le système de contrôle des MES prévu à la sortie de la rue du Fer;
  15. Résolution pour accepter l'offre de service de Stantec pour l'ajout de trois forages supplémentaires pour le futur site du Multicentre de gestion des matières résiduelles;
  16. Résolution pour autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Fermont et Minerai de fer Québec et autoriser la cession ultérieure de la parcelle 5 967 200P à Minerai de fer Québec;
  17. Résolution pour accepter l'offre de service de Cevico Inc. pour des rénovations suite à un sinistre par l'eau au 42, rue Alexandre à Fermont;
  18. Résolution pour accepter l'offre de service de RPO Construction pour des travaux visant les bureaux du département Immeubles et projets dans le centre de formation;
  19. Résolution pour autoriser l'embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;
  20. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise ALCO Prévention Canada pour la rédaction de politiques et de procédures pour le dépistage de drogue et d'alcool;
  21. Résolution pour accepter le départ à la retraite de Madame Diane Bond;
  22. Résolution pour accepter le renouvellement de l'entente de partenariat annuelle avec la radio CFMF;
  23. Résolution pour accepter l'offre de service de Véronic Racine, architecte, pour une étude de faisabilité pour un projet de garderie;
  24. Résolution – Nomination au poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e);
- PÉRIODE DE QUESTIONS
25. Résolution – Fermeture de la séance.

**R23-09-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**R23-09-02**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 10 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R23-09-03

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 30 juin 2023, au montant de 2 980 912,73 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 juillet 2023, au montant de 1 386 310,17 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 août 2023, au montant de 1 691 541,79 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 06-23**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 2 980 912.73 \$

**Paiements Internet : 4175 à 4201** **467 159,25 \$**

**Paiements par chèque : 27949 à 28045** **1 181 496,37 \$**

**Paiements par Transphère : S11820 à S11894** **785 935,03 \$**

**Chèques de moins de 1 000 \$** **31 241,63 \$**

**Chèques de 1 000 \$ et plus** **2 403 590,65 \$**

**2 434 590,65 \$**

**2 434 590,65\$**

**Dépôts de paies # 22 à 26** **546 322,08 \$**

**GRAND TOTAL** **2 980 912,73 \$**

---

Sandra GAGNON, Trésorière.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 07-23**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 1 386 310.17 \$

<b>Paiements Internet : 4209 à 4227</b>	<b>415 947,30 \$</b>
<b>Paiements par chèque : 28055 à 28059; 28061 à 28142</b>	<b>164 888,02 \$</b>
<b>Paiements par Transphère : S11895 à S11969</b>	<b><u>333 139.99 \$</u></b>
<b>Chèques de moins de 1 000 \$</b>	<b>25 155,61 \$</b>
<b>Chèques de 1 000 \$ et plus</b>	<b><u>888 819.70 \$</u></b>
	<b>913 975,31 \$</b>
<b>Dépôts de paies # 27 à 30</b>	<b><u>472 334.86 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>1 386 310,17 \$</u></b>

---

Sandra GAGNON, Trésorière.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 08-23**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 1 691 541.79 \$

<b>Paiements Internet : 4228 à 4255</b>	<b>490 382,23 \$</b>
<b>Paiements par chèque : 28143 à 28190; 28192 à 28214</b>	<b>255 324,71 \$</b>
<b>Paiements par Transphère : S11970 à S12047</b>	<b><u>416 754.19 \$</u></b>
<b>Chèques de moins de 1 000 \$</b>	<b>23 905,90 \$</b>
<b>Chèques de 1 000 \$ et plus</b>	<b><u>1 138 555.23 \$</u></b>
	<b>1 162 461,13 \$</b>
<b>Dépôts de paies # 31 à 35</b>	<b><u>529 080.66 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>1 691 541,79 \$</u></b>

---

Sandra GAGNON, Trésorière.

**R23-09-04**

**RÉSOLUTION – DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RELATIF À UNE CESSION À TITRE GRATUIT DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS NORDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire faire une demande dans le cadre du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'acquérir le terrain situé sur la rue des Lagopèdes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EFFECTUER auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, une demande au Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques afin d'acquérir le lot 5 967 200P d'une superficie d'environ 15 053 m<sup>2</sup> situé en front de la rue des Lagopèdes (projetée) et d'autoriser Monsieur Claude Gagné, directeur général, à signer tous les documents relatifs à cette demande;

ADOPTÉE

**R23-09-05**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET ADHÉRER À LA MISSION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la mission et des valeurs proposées pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la mission et les valeurs proposées rejoignent celles de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER ET D'ADHÉRER à la mission du Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;

DE PERMETTRE au directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Yann Shaw, de faire la promotion de la mission et des valeurs au sein de son équipe;

ADOPTÉE

**R23-09-06**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**REPORTÉE**

**R23-09-07**

**RÉSOLUTION – DOTATION DU POSTE DE DIRECTION AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE les résolutions R23-05-05 et R23-05-07 relatives à la dotation du poste de direction au Service des loisirs et de la culture à la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité de sélection composé de Monsieur Marco Ouellet, conseiller municipal, de Madame Sarah Bélanger, conseillère en ressources humaines, de Monsieur Claude Gagné, directeur général, et de Madame Maryse Shaffer, psychologue organisationnelle et consultante externe;

CONSIDÉRANT QUE Madame Emanuelle Garneau-Mignot a franchi avec succès les diverses étapes du processus de recrutement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'EMBAUCHER Madame Emanuelle Garneau-Mignot au poste de directrice au Service des loisirs et de la culture pour une entrée en fonction effective le 12 septembre 2023;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Fermont et aux conditions spécifiques convenues au projet de contrat;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de signer ledit contrat de travail et d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

ADOPTÉE

R23-09-08

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME EMANUELLE GARNEAU-MIGNOT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont aimerait construire un pavillon extérieur situé au parc du Ruisseau pour y tenir des activités variées à un emplacement de choix;

CONSIDÉRANT que la construction du pavillon extérieur pourrait être admissible à une aide financière du Gouvernement dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont s'engage à payer la partie des coûts non admissible au programme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Emanuelle Garneau-Mignot à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ADOPTÉE

R23-09-09

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME EMANUELLE GARNEAU-MIGNOT À SIGNER UNE ENTENTE D'UTILISATION DES PLATEAUX AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU FER**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire du Fer est propriétaire d'installations récréatives permettant la tenue de certaines activités sportives hors du contexte scolaire et au profit de la population fermontoise;

CONSIDÉRANT que le partage des plateaux entre la Ville de Fermont et le Centre de service scolaire vise une entente gagnant-gagnant entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente à intervenir entre la Ville de Fermont et le Centre de service scolaire du Fer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Emanuelle Garneau-Mignot, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer une entente d'utilisation des plateaux avec le Centre de service scolaire du Fer;

ADOPTÉE

R23-09-10

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE MADAME SARAH BÉLANGER, CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, AU CONGRÈS RH 2023 À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le congrès RH se tenant les 3 et 4 octobre 2023, à Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la conseillère en ressources humaines de la Ville de Fermont, Madame Sarah Bélanger, CRIA, participe à ces activités de formation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de Madame Sarah Bélanger, conseillère en ressources humaines, au Congrès RH 2023;

QUE la Ville assume les dépenses relatives à l'inscription, aux déplacements et aux frais de séjour dans le cadre dudit congrès, selon les politiques et règlements en vigueur à la Ville de Fermont;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés;

ADOPTÉE

R23-09-11

**RÉSOLUTION - ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE FERMONT ET LE SYNDICAT DES MÉTALLOS POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT les négociations en cours relatives à la signature de la convention collective des cols bleus et des cols blancs de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre le Syndicat des Métallos et le comité de négociation de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se dit satisfaite de l'entente ainsi conclue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes de la convention collective conclue entre le Syndicat des Métallos représentant les employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Fermont et la Ville de Fermont visant les années 2022-2027;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et la responsable des ressources humaines, à signer ladite convention collective, pour et au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉ

R23-09-12

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a octroyé un contrat à l'entreprise Dexter Québec pour la construction d'une nouvelle rue, rue du Quartz;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté au mois de juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation de paiement de Monsieur Justin Séguin de l'entreprise Construction & Expertise PG;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 2 à l'entreprise Dexter Québec pour la construction de la rue du Quartz au montant de 319 959 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE



R23-09-13

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES BORDURES DE RUE SUR LA RUE DE LA VÉRENDRYE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a octroyé un contrat à l'entreprise Dexter Québec pour la construction de nouvelles bordures de rue sur la rue de la Vérendrye;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation de paiement de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise Dexter Québec pour la construction de bordures de rue sur la rue de la Vérendrye au montant de 74 250,00 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-09-14

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE SNC LAVALLIN POUR VALIDER LA POSSIBILITÉ DE REMPLACER LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DES MES PRÉVU À LA SORTIE DE LA RUE DU FER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire valider la possibilité de remplacer le système de contrôle des MES prévu à la sortie de la rue du Fer et requis par le MELCCFP par un bassin de sédimentation;

CONSIDÉRANT QUE le système nécessitant une importante excavation pour sa mise en place est très dispendieux et une alternative consistant à creuser un bassin de gestion des eaux pluviales à ce même émissaire pourrait devenir une avenue intéressante dans ce contexte;

CONSIDÉRANT QUE le travail de SNC Lavallin consisterait à effectuer les calculs de dimensionnement ainsi qu'une première vérification sur la faisabilité de cette alternative d'un point de vue terrain. Il s'agit d'une étude de faisabilité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de SNC Lavallin au montant de 8 675 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R23-09-15

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE STANTEC POUR L'AJOUT DE TROIS FORAGES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE FUTUR SITE DU MULTICENTRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offre public, la Ville de Fermont a octroyé un contrat à l'entreprise Stantec par la résolution R23-04-15 pour une étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la résolution R23-04-15 - Résolution pour accepter l'offre de Stantec pour l'étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Stantec pour des forages supplémentaires au montant de 9 600 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R23-09-16

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE FERMONT ET MINERAI DE FER QUÉBEC ET D'AUTORISER LA CESSIION ULTÉRIEURE DE LA PARCELLE 5 967 200P À MINERAI DE FER QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est locataire d'une parcelle de lot numéro 5 967 200P auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Forêt;

CONSIDÉRANT QUE le zonage municipal et le bail numéro 919 773 en vigueur autorisent les complexes de travailleurs et que le site est adjacent aux complexes existants de Minerai de fer Québec et d'ArcelorMittal;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Ville de Fermont et Minerai de fer Québec pour l'utilisation de cet immeuble et la construction d'un complexe de travailleurs conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Fermont déposée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Forêt afin d'acquérir ladite parcelle numéro 5 967 200P et les consultations en cours à ce sujet;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Fermont de valoriser ladite propriété et les coûts qu'elle a déjà assumés afin de permettre son aménagement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'AUTORISER la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Fermont et Minerai de fer Québec aux fins des présentes;

D'AUTORISER la cession ultérieure de la parcelle 5 967 200P à Minerai de fer Québec selon les modalités du protocole d'entente convenu et l'établissement de la juste valeur marchande de la propriété;

D'AUTORISER ET MANDATER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

ADOPTÉE

**R23-09-17**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CEVICO INC. POUR DES RÉNOVATIONS SUITE À UN SINISTRE PAR L'EAU AU 42 RUE ALEXANDRE À FERMONT**

CONSIDÉRANT les demandes de prix envoyées le 17 juillet 2023 à cinq différents soumissionnaires pour des travaux de rénovation dans une maison mobile propriété de la Ville de Fermont et située au 42, rue Alexandre à Fermont;

CONSIDÉRANT QUE suite aux demandes de prix, un seul soumissionnaire a transmis une soumission, soit Cevico au montant de 39 995 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a déjà fait les démarches de réclamation à son assureur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise CEVICO INC. pour des travaux de rénovation suite à un sinistre par l'eau pour la maison mobile située au 42, rue Alexandre à Fermont au montant de 39 995 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R23-09-18**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE RPO CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX VISANT LES BUREAUX DU DÉPARTEMENT IMMEUBLES ET PROJETS DANS LE CENTRE DE FORMATION**

CONSIDÉRANT les demandes de prix envoyées le 17 juillet 2023 à cinq différents soumissionnaires pour des travaux de rénovation dans le centre de formation pour les bureaux du département Immeubles et projets;

CONSIDÉRANT QUE suite aux demandes de prix, deux soumissionnaires ont transmis une offre, soit Cevico au montant de 114 920 \$ taxes en sus et RPO Construction au montant de 107 216 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise RPO CONSTRUCTION pour des travaux au centre de formation pour les bureaux du Service immeubles et projets au montant de 107 216 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**R23-09-19**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu une candidature spontanée pour un poste de pompier temps partiel au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Jean-François St-Pierre au poste de pompier temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;

D'AUTORISER l'achat d'équipements et la tenue d'activités de perfectionnement et de formation du personnel nouvellement recruté en conformité avec les recommandations de son directeur et les crédits budgétaires alloués par le conseil municipal à ces fins;

DE SOUHAITER la bienvenue au nouveau pompier volontaire et de le remercier de son implication dans la communauté;

DE MANDATER Monsieur Yann Shaw, directeur, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

ADOPTÉE

**R23-09-20**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE ALCO PRÉVENTION CANADA POUR LA RÉDACTION DE POLITIQUES ET DE PROCÉDURES POUR LE DÉPISTAGE DE DROGUE ET D'ALCOOL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Alco Prévention Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre de la formation et des procédures claires afin de procéder au dépistage de drogues, d'alcool et de médicaments en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE des formations aux gestionnaires et aux employés sont prévues dans la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission inclut également la fourniture d'un éthylomètre et de 25 tests de dépistage de drogues salivaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Alco Prévention Canada pour la rédaction de politiques et de procédures pour le dépistage de drogue et d'alcool et la fourniture de tests au montant de 5 691,50 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R23-09-21**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME DIANE BOND**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Madame Diane Bond, datée du 7 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande de retraite de Madame Diane Bond, avec effet à compter du 30 septembre 2023;

D'EXPRIMER notre profonde reconnaissance et notre sincère gratitude envers Madame Diane Bond pour ses plus de quarante années de service exemplaires au sein de notre organisation;

DE TRANSMETTRE nos meilleurs vœux à Madame Diane Bond pour une retraite bien méritée. Nous souhaitons que cette nouvelle étape de sa vie soit remplie de bonheur, de santé et de réussite;

ADOPTÉE

**R23-09-22**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ANNUELLE AVEC LA RADIO CFMF**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Karl Gagné-Côté concernant le renouvellement de l'entente de partenariat avec la Radio CFMF;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement de l'entente de partenariat annuelle avec la Radio CFMF, au montant mensuel de 1 158,30 \$, taxes en sus, et d'autoriser Marie Philippe Couture, greffière, à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement;

ADOPTÉE

**R23-09-23**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE VERONIC RACINE ARCHITECTE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN PROJET DE GARDERIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de Véronic Racine Architecte;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité est nécessaire afin de connaître les options à envisager pour un projet de construction ou de rénovation pour une garderie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de Véronic Racine, architecte, au montant de 20 500 \$ taxes en sus;

QUE le projet soit en partenariat avec la compagnie ArcelorMittal;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R23-09-24**

**RÉSOLUTION – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)**

CONSIDÉRANT l'opportunité d'assurer une relève à la direction générale pour les années futures;

CONSIDÉRANT la possibilité d'une promotion interne à ces fins et les résultats favorables d'une évaluation de potentiels de Madame Marie Philippe Couture, greffière, telle que réalisée par Madame Maryse Shaffer, psychologue organisationnelle;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation déposés par le directeur général, Monsieur Claude Gagné;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

DE NOMINER Madame Marie Philippe Couture au poste de directrice générale adjointe pour une entrée en fonction effective le 12 septembre 2023;

QUE Madame Marie Philippe Couture cumule les fonctions de greffière jusqu'à une réorganisation administrative à être décrétée ultérieurement par résolution du conseil municipal suivant la recommandation du directeur général;

DE LUI ACCORDER les conditions spécifiques convenues au projet de contrat avec la candidate, classe 2 des cadres supérieurs, ainsi qu'aux conditions applicables de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Fermont;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de signer ledit contrat de travail et d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R23-09-25**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MADAME JULIE DAVID, COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Madame Julie David, coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la démission de Madame Julie David, coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires, en date du 22 septembre 2023;

DE MANDATER un comité de sélection en vue du remplacement de Madame David qui agira pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

D'EXPRIMER notre sincère reconnaissance et notre profonde gratitude envers Madame Julie David pour ses nombreuses années de service dévoué et son engagement inébranlable envers notre organisation;

DE SOUHAITER à Madame Julie David le meilleur dans ses projets futurs et de reconnaître l'impact positif qu'elle a eu sur notre organisation et notre communauté;

Nous tenons à souligner l'importance de ses contributions et de son dévouement, qui ont grandement enrichi nos activités culturelles et communautaires au fil des ans.

ADOPTÉE

**R23-09-26**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE